

# PROTCOLE SANITAIRE – Séjours 2020

Accueil collectifs de mineur AVEC hébergement  
Été 2020

Dans chaque équipe d'animation, une personne sera chargée du suivi sanitaire et désignée « référente covid-19 ». Cet animateur est plus particulièrement chargé de la mise en place sur le séjour des différentes consignes développées dans la suite du document. De plus, cette personne sera chargée du suivi des traitements médicaux des enfants mais aussi du suivi des enfants présentant des symptômes durant le séjour.

Cependant, l'ENSEMBLE des animateurs présents sur le séjour se doivent de respecter et de faire respecter les consignes détaillées dans ce protocole.

## 1) Départ et Retour de séjour :

→ L'organisateur du séjour et les animateurs partant en séjour doivent **mettre en place des règles spécifiques lors des départs et des retours, afin d'éviter les attroupements entre les parents mais aussi entre les enfants de différents groupes** (Enfance et Jeunesse quand les départs et retours sont en même temps).

→ Les représentants légaux de l'enfant seront invités à prendre sa température avant le départ pour le séjour. **En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour** et ne pourra y être accueilli. Ainsi, **les animateurs devront échanger avec TOUTES les familles avant le départ** pour obtenir les informations inscrites ci-dessus.

## 2) Les transports :

→ Durant les transports pour se rendre dans les lieux d'hébergement les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à **la distanciation physique entre les groupes voyageant ensemble** (un groupe se positionne à l'avant du car et l'autre à l'arrière)

Chaque groupe d'enfant **montera dans le car par la porte la plus adaptée** selon leur placement durant le transport.

→ Le chauffeur doit maintenir les distances de sécurité avec les passagers et porter un masque lorsque ces dernières ne sont plus respectés.

→ **Les accompagnateurs doivent porter un masque grand public durant le trajet ainsi que les enfants âgés de plus de 11 ans.**

→ Le transport de mineurs **est seulement autorisé** pour emmener ces derniers chez le médecin, en pharmacie ou sur le lieu d'une activité où le trajet n'est pas possible à pied (**pas de transport de mineur pour aller faire les courses**). Si les jeunes en question sont âgés de plus de 11 ans, alors ces derniers devront porter un masque durant le transport.

→ Lors du transport de mineurs, **le ou les véhicules utilisés devront être désinfectés après leur utilisation**. La désinfection doit être la même que pour celle des locaux (désinfection des poignées, ceintures, sièges, surfaces fréquemment touchées) .

→ **Un lavage des mains devra être effectué avant et après le transport (gel hydroalcoolique, fourni par la collectivité pour le jour du départ)**

### 3) Les conditions d'hébergement :

→ **Une distance de 1m entre chaque lit devra être respectée.** Le nombre de places par tente sera indiqué sur la feuille de suivie qui accompagne chaque tente (une tente de 3 places sera pour 2 enfants, une tente de 4 sera pour 2, une tente de 6 sera pour 3 ...).

→ Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour (généralement le matin et le soir)

### 4) Les règles sanitaires et d'entretien :

→ **Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bancs, espace commun ...) est réalisé au minimum une fois par jour.** Ce nettoyage est à mettre en place en lien avec les mesures de chaque structure d'accueil.

→ **Un nettoyage désinfectant des surfaces fréquemment touchées (poignées, interrupteurs, espace sanitaire ...) est également réalisé au minimum une fois par jour.** L'idéal est de désinfecter ces surfaces lors de votre arrivée dans l'espace en question puis de les désinfecter lorsque vous quittez la pièce.

→ Le lavage des mains, avec du savon, **doit être fréquent durant la journée.** Ce lavage de mains doit durer pendant 20 à 30 secondes avec un séchage soigneux qui est effectué avec un papier ou serviette jetable. Le lavage de main doit être privilégié à l'utilisation de gel hydroalcoolique mais si cela n'est pas possible le gel remplacera le lavage des mains.

→ Lors de l'utilisation d'espace commun (pour la vaisselle, les douches, le brossage des dents ...), **il est important de vérifier que l'espace soit propre à votre arrivée et de le laisser propre à votre départ** (sol, robinets, évier, désinfection poignées et interrupteurs ...)

→ **La participation des mineurs aux tâches de nettoyage ne sera pas autorisée.** Ces dernières doivent être prioritairement réservées aux animateurs.

### 5) La restauration :

→ L'organisation du temps de restauration doit être conçue de manière à **limiter au maximum les files d'attente.**

→ **Les plats « partagés » sont à éviter.** Si cela est prévu, il faut prévoir une manière de servir les enfants sans que ces derniers ne se servent tous dans le même plat.

→ Si des sous-groupes sont constitués pour le séjour, il est alors recommandé de faire déjeuner ces groupes séparément. Prévoir deux grandes tables qui seront séparées d'au moins 2m.

→ **Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.**

→ **L'espace de restauration doit être désinfecté au moins une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant doit être réalisé après chaque service.**

→ La préparation des repas est soumise aux règles sanitaires habituelles (lavage des mains, ustensiles et plan de travail propre ...).

## 6) Activités :

→ **Les activités doivent être organisées par petits groupes** et ces derniers sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour. **Les interactions entre ces sous-groupes doivent être limitées**, notamment dans l'utilisation d'espaces communs (sanitaires, salle d'activités, transports ...)

→ **Les activités** mises en place par les animateurs, y compris les activités physiques et sportives, **doivent tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières**. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

→ **La mise à disposition d'objets partagés (livres, ballons, crayons, jeux de société ...) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation)**

→ Les personnes intervenant ponctuellement au sein du séjour (moniteur,s encadrants extérieurs, ...) dans la mise en place d'activités sportives, culturelles peuvent être admises au sein du séjour dans le respect des de distanciations physiques (ou avec le port d'un masque si cela n'est pas possible).

## 7) Le port du masque :

→ **Le port du masque est obligatoire pour les animateurs si la distanciation physique n'est pas possible.**

→ Le port du masque n'est pas requis pour les moins de 11 ans sauf s'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19. Auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté dans l'attente d'une prise en charge médicale.

→ **Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans lors des déplacements, notamment en dehors du lieu d'hébergement.**

→ Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans (animateurs compris) lors des transports en groupe (pas obligatoire pour l'animateur seul dans son véhicule).

## 8) En cas d'enfant présentant des symptômes :

→ Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté (tente infirmerie) et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes, une prise de température peut être réalisée par la personne désignée « référente covid-19 »

→ Si les symptômes ne font aucun doute (forte toux, fatigue importante, fièvre), la prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délai.

→ Par la suite, les parents sont informés et ils doivent venir chercher l'enfant. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs et encadrants.

→ Tout symptômes évocateur chez un animateur participant au séjour donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

→ Une désinfection approfondie des salles et du matériel utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée le plus rapidement possible.